

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 MAI 2022 A 18H30 A SCRIGNAC à la salle polyvalente**

Étaient présents (25 + 4 pouvoirs) :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU (arrivé à 18h40, vote à partir du point Pass Commerce et Artisanat)

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC (arrivé à 18h50, vote à partir du point Tableau des emplois)

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT DANTEC à Anne ROLLAND, Annie SALMAS à Jean-François DUMONTEIL, Éric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absente excusée : Typhaine BODENEZ

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Ordre du jour :

- ➔ Prestation RGPD du centre de gestion du Finistère – mutualisation avec les communes
- ➔ Demande de fonds de concours
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – dossiers demande de subvention
- ➔ Fonds Covid Résistance reversement des trop versés – avenant à la convention initiale
- ➔ Tableau des emplois – modifications
- ➔ ITE 12 logements locatifs – demande aide financière à la région Bretagne
- ➔ Maison France Services – convention
- ➔ Avance trésorerie aux budgets annexes
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18h30mn

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Coralie JEZEQUEL d'assurer le secrétariat de séance.

Prestation RGPD du centre de gestion du Finistère – mutualisation avec les communes

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) le 25 mai 2018, toutes les collectivités ont l'obligation d'avoir un Délégué à la Protection des Données (DPD).

En 2018, la communauté de communes a adhéré au service de mise en conformité au RGPD du Centre de Gestion du Finistère (CDG29) pour une durée de 3 ans. Elle a renouvelé la prestation par délibération du 02 décembre 2021.

Le CDG29 propose un coût de prestation de -25% pour les collectivités qui mutualisent avec l'EPCI. Cela diminue également de 25% le coût de la prestation pour la communauté de communes. Ainsi l'ensemble de la prestation est facturé par le CDG29 à la communauté de communes qui refacture ensuite aux communes ayant adhéré au service du CDG29.

A ce jour 9 communes ont délibéré ou vont délibérer pour adhérer à ce service. Le tarif est en fonction du nombre d'habitants

Collectivités	Nb habitants	Tarif individuel/an	Tarif mutualisé-25%/an
Berrien	982	1 100	825
Bolazec	198	750	562,50
Botmeur	213	750	562,50
Brasparts	1 050	1 550	1 162,50
Brennilis	460	750	562,50
Huelgoat	1 540	1 550	1 162,50
La Feuillée	635	1 100	825
Plouyé	705	1 100	825
Scrignac	799	1 100	825
EPCI MAC		3 025	2 268,75

Le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer un avenant avec le CDG 29 et tous les documents nécessaires à cette mutualisation de prestation avec les communes indiquées. Cette prestation leur sera refacturée selon les montants du tableau ci-dessus (tarif mutualisé-25%/an) chaque année, le temps de la durée de la convention (3 ans)

Demande de fonds de concours

Le Président présente la demande de financement de la commune de Brennilis pour les opérations d'investissements suivantes :

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux de voirie	28.676,10 €	0,00 €	28.676,10 €	14.338 €
Travaux de bâtiments	13.920,67 €	0,00 €	13.920,67 €	4.745 €
Total	42.596,77 €	0,00 €	42.596,77 €	19.083 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune de Brennilis.

Pass Commerce et Artisanat – dossiers demande de subvention

Georges Morvan présente un dossier de demande de financement dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	EQUIP'TOIT
Forme juridique	SARL
Adresse	33 rue Saint-Laurent 29690 Huelgoat
Activité	Couverture, Zinguerie, Etanchéité, Bardage
Projet	Acquisition de matériel
Montant investissement	34.250 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 25.000 €
Subvention accordée	7.500 €

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.500 € à l'entreprise SARL EQUIP'TOIT à Huelgoat est adopté à l'unanimité.

Fonds Covid Résistance reversement des trop versés – avenant à la convention initiale

Dès avril 2020, l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement pour répondre aux difficultés de trésorerie des plus petites entreprises, des indépendants et des associations.

La Région Bretagne, les 4 Départements, les 60 EPCI et l'Association des Iles du Ponant (AIP) en tant que représentant des communes iliennes non membres d'un EPCI, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont ainsi contribué à la constitution du fonds de prêts à taux zéro « Covid Résistance Bretagne » pour soutenir des associations et petites entreprises dont l'activité était impactée par la crise sanitaire et économique.

Actif jusqu'au 30/9/2021, ce fonds a permis le versement de 9,3 M€ de prêts de trésorerie à 743 structures réparties sur l'ensemble du territoire breton. A l'issue de cette période d'attribution des prêts, il est constaté que les fonds libérés par les partenaires du fonds sont supérieurs de 1,7M€ aux besoins globaux (prêts et frais de gestion prévisionnels). Or, les conventions signées avec les partenaires ne prévoyaient le remboursement des éventuels trop versés qu'à la fin de la vie des prêts octroyés soit en 2025.

En conséquence et pour permettre aux territoires de récupérer leur part d'enveloppe non utilisée dès cette année, il est proposé la rédaction d'un avenant.

Globalement cet avenant permettra donc à chaque territoire de connaître le montant maximal de sa contribution au dispositif. Au terme du dispositif, un calcul définitif des frais de gestion-aujourd'hui estimés à un niveau plafond- sera effectué, et le différentiel sera réaffecté aux partenaires ; le nouvel arrêté des comptes constatera aussi le total des prêts remboursés et donc le montant final dû à chacun des partenaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver les termes de l'avenant générique à la convention de participation au fonds Covid Résistance Bretagne entre la Région et la collectivité contributrice Monts d'Arrée Communauté et d'autoriser le Président à le signer.

Tableau des emplois – modifications

Le Président informe l'assemblée des propositions d'emplois à créer et des modifications du tableau des emplois existant.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des évolutions des actions et compétences de la collectivité, il est proposé une modification du tableau des emplois.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de chargé(e) de coopération territoriale à temps complet au service administratif à compter du 01 juillet 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégories A ou B de la filière administrative aux grades de Rédacteur à Attaché.

La création d'un emploi d'animateur (trice) France services à temps complet au service administratif à compter du 01 juillet 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grades d'Adjoint Administratif à Adjoint Administratif 1^{ère} CI

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de leur catégorie. Il devra être d'une qualification reconnue comme équivalente.

Il est également proposé de modifier certains grades des emplois au vu de l'évolution des postes. Le tableau des emplois modifié a été transmis à l'ensemble des élus communautaires précédemment.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Président et de modifier comme suit le tableau des emplois,

- Le tableau des emplois au 01 juillet 2022 est le suivant :

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	CONTRACTUEL À DEFAULT	POSTE BUDGETISE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	POURVU
ADMINISTRATIF						
Direction des services communautaires	Rédacteur principal 1 ^{ère} CI	Attaché	NON	1	1	1
Chargé (e) de coopération territoriale	Rédacteur	Attaché	OUI	1	1	
Ressources humaines - accueil	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} CI	NON	1	1	1
Comptable	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} CI	Rédacteur principal 1 ^{ère} CI	NON	1	1	1
Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif principal 2 ^è CI	Rédacteur principal 2 ^{ème} CI	NON	1	1	1
Animateur(trice) France services	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} CI	OUI	1	1	
TECHNIQUE						
Responsable des services techniques	Technicien	Technicien principal 1 ^{ère} CI	NON	1	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} CI	OUI	4	4	4
Agent technique déchets ménagers	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} CI	OUI	3	3	2

Agent technique référent espaces naturels	Adjoint Technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	1
Agent technique espaces naturels	Adjoint technique	Adjoint technique principal	OUI	1	1	1
<u>ANIMATION</u>						
Agent référent cyber commune et animateur France services	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
Animateur jeunesse	Adjoint d'animation	Animateur	OUI	1	1	1
Animateur Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation principal 2è CI	Animateur	NON	1	1	1
<u>TOURISME</u>						
Chargé d'accueil Agent d'accueil et d'entretien au gîte d'étape	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	3	2.6	2.6
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère cl	OUI	1	0,57	0,57

Il est également fait part de la nécessité de développer la partie développement touristique qui est aujourd'hui assurée par un 40% ETP.

ITE 12 logements locatifs – demande aide financière à la région Bretagne

La collectivité réalise l'isolation par l'extérieur de 12 logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage délégué avec Finistère Habitat. Les travaux ont débuté en 2021 et se terminent fin juillet 2022.

Pour cette opération la collectivité bénéficie d'un financement DSIL de 150.000 €.

Il est possible de demander une aide complémentaire à la région Bretagne dans le cadre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne. L'opération est prévue à ce jour pour 241.000 € H.T.

Le Conseil Communautaire décide d'approuver la demande de subvention auprès de la région Bretagne dans le cadre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne et d'autoriser le Président à signer les pièces à intervenir.

Maison France Services

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a l'intention de mettre en place une maison France services multisites sur son territoire.

Le schéma départemental d'accessibilité des services au public avait défini la gestion d'une maison des services au public par La Poste à Huelgoat.

Depuis le 31 décembre 2021, le bureau de Poste à Huelgoat n'effectue plus cette mission.

La communauté de communes souhaite apporter à ses habitants les services administratifs au plus près de leur lieu de vie, en effet, le problème de mobilité d'une partie de la population est très important sur notre territoire, c'est ainsi que le choix d'un site sur la commune de Huelgoat et un autre sur la commune de Brasparts est envisagé.

La communauté de communes possède un bâtiment accueillant déjà certaines permanences et le Point cyber à Huelgoat. Ce lieu répond aux principaux critères de labellisation. Par ailleurs la mairie de Brasparts pourra mettre à disposition de la collectivité des bureaux permettant d'assurer le service. Ils sont situés dans les locaux de la mairie et accueillent également déjà certaines permanences.

La labellisation en maison France services est souhaité au 01 juillet 2022.

L'un des critères indispensables à la labellisation est d'avoir deux agents présents lors des temps d'ouverture qui doivent être de 24 heures hebdomadaires minimum. L'agent de la collectivité assurant l'animation et la

gestion du pointcyber peut exercer cette mission sur 24 heures en ajustant sa fiche de poste. Un autre agent doit être présent lors de l'ouverture du service. Cet agent a été intégré au tableau des emplois.

A l'unanimité le conseil communautaire décide d'approuver la mise en place de cette maison France services multisite et autorise le président à signer les conventions et pièces à intervenir pour sa mise en place.

Avance trésorerie aux budgets annexes

Considérant que les budgets annexes M4 « déchets ménagers » et « chalets, gîte d'étape » sont dotés de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie

Considérant la nécessité de faire face en début d'année à des dépenses sur ces budgets avant même la perception des recettes

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois dans la limite du montant délibéré

Considérant que cette avance sera remboursée au 31 décembre de l'année en cours

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe déchets ménagers d'un montant maximum de 150.000 € et le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe chalets gîte d'étape d'un montant maximum de 30.000 €

Questions diverses

Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

Un conseil local en santé mentale est en cours de création au niveau du pays COB. Ce conseil réunira un collège de professionnels et un collège des élus. La réunion de création du CLSM est prévue le 01 juin à 18h30 à Carhaix. Chaque EPCI pourra être représenté par deux titulaires et deux suppléants.

Font acte de candidature :

Titulaires : Eric Prigent et Claude Morel

Suppléants : Josiane Guinvarc'h et Brigitte Courbez

Il est fait part d'un retour d'information sur une réunion d'information du pays COB ayant pour thème la mobilité et plus particulièrement **le programme AcoTE dont l'objectif est de travailler sur le covoiturage du quotidien**, en créant des lignes de covoiturage en fonction des flux et besoins sur le territoire.

Les lignes de covoiturage seront identifiées et choisies suite à un diagnostic des flux de mobilité et des besoins sur le territoire, il y aura des points d'arrêts à convenir et une application numérique sera associée.

On arrive à la phase d'étude, l'expérimentation pourra être en place d'ici la fin de l'année.

Le financement du projet est pris en charge en 2022 par le programme, le coût de reste à charge est envisagé à hauteur de 0,06 € par km ensuite à partir de 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40 mn

Prochaine réunion : Conseil communautaire le 28 juin à 18h30